

Le niveau V est mal barré !

Le SNCA e.i.L. Convergence met à la disposition de celles et ceux qui consultent son site deux courriers relatifs à la dés-organisation des corrections des épreuves de CAP, BEP et DI dans l'Académie de PARIS.

Le premier est adressé au cabinet du nouveau ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON ; le second, destiné à Jean-Luc MELENCHON, accompagne la copie du premier courrier que lui communique le SNCA e.i.L. Convergence.



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Bernard LEJEUNE
Conseiller du Ministre de l'Education Nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

Réf. :

Objet : les corrections des épreuves des examens de niveau V au lycée René Cassin de Paris XVIème

Monsieur le Conseiller,

Les informations que je vous communique par ce courrier sont, bien entendu, destinées prioritairement à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ; mais, si je m'adresse à vous pour les lui transmettre, c'est parce que vous avez eu l'obligeance de faire savoir au SNCA e.i.L. Convergence que vous le recevriez le 27 juin 2012.

Jeudi 13 juin 2012, quatre-vingt-dix (90) établissements de l'académie de Paris vont faire parvenir au lycée professionnel René Cassin, 185 av. de Versailles à PARIS XVIème, vingt deux mille copies (22 000 ...) d'examens - CAP, EI (examen intermédiaire), BEP (ce qu'il en reste) – à corriger en 4 jours.

Le lycée René Cassin est chargé de fournir la logistique en matériel – qu'il n'a pas (mais le Centre Inter Académique des Examens d'Ile-de-France lui prête trois à quatre agrafeuses que le lycée s'engage, sur l'honneur, à lui rendre ... ; mais pas les agrafes !) – et en personnel – 25 professeurs et 2 secrétaires (plus, comme les agrafeuses, trois ou quatre vacataires gracieusement fournis par le Rectorat ...) - mise à la disposition de quelque 220 à 240 correcteurs des matières générales et professionnelles pour l'obtention de diplômes de niveau V.

Les dimensions modestes de ce lycée professionnel municipal font qu'il n'a été que ponctuellement centre d'examen dans le passé, ses personnels enseignants étant plus sollicités comme correcteurs dans d'autres centres que chargés de préparer le travail et de le répartir entre des correcteurs peu nombreux.

Et, soudain, le petit poucet est prié, sans consultation préalable des professeurs, de prendre les dimensions gargantuesques d'un ogre dévoreur de tonnes de papier !

Ce saut quantitatif, et extravagant, révèle aussi les aspects « qualitatifs » de cette dilatation d'échelle :

- 1/ en dépit de leur statut, les 25 professeurs et les 2 secrétaires de René Cassin devront être dans l'établissement de 10 à 12 heures par jour ;
- 2/ amenés, entre autres, à massicoter des milliers de feuilles de papier, ils n'ont aucune garantie de voire assurer leur sécurité ;
- 3/ quant à la rémunération de ce travail exceptionnel et dangereux, elle sera globalement de ZERO centime.

Il est vrai que les correcteurs, eux, seront payés au tarif (prohibitif !) de 46-48 centimes la copie, alors que leurs collègues qui corrigeront un peu plus tard les nobles copies des candidats bacheliers recevront 5 euros / pièce.

J'en déduis donc que la rémunération du travail des PLP, correcteurs de copie ou agrafeurs / « massicoteurs » de copies de niveau V est à la mesure de l'estime dans laquelle sont tenus ces diplômés, les élèves, les personnels, les établissements de l'Enseignement Professionnel Public : proche de ZERO, elle aussi !

Dans le cas présent, qui concerne le lycée René Cassin et ses enseignants, les décideurs de cette invraisemblable organisation d'examens se trouvent à différents niveaux : outre le Centre Inter Académique des Examens de l'Île-de-France, qui a manifestement traité le cas avec désinvolture, il y a l'Hôtel de Ville de Paris, l'établissement étant municipal, il y a la Région d'Île-de-France puisque la formation professionnelle en relève, il y a l'Education Nationale qui fixe et valide les diplômes professionnels, même ceux de niveau V ... Cela fait beaucoup de « responsables » pour aboutir à une situation ingérable par l'établissement en cause, qui ont sans doute misé sur la conscience professionnelle des professeurs et des personnels administratifs de René Cassin pour faire face à cette monstruosité qu'ils ont laissé se mettre en place.

Depuis quelques jours le SNCA e.i.L. Convergence enquête, syndicalement s'entend, pour comprendre comment cela a été rendu possible ; et, ce qu'il constate, c'est que chacun sort son parapluie tant au Centre Inter Académique qu'au Rectorat, tant au niveau administratif qu'à celui de l'Inspection : personne ne veut prendre en charge la responsabilité de la monstruosité qui a grossi sans que les regards ni la réflexion ne s'attardent trop sur elle ; or maintenant, elle est là, prête au dysfonctionnement le plus dommageable pour les candidats, la valeur des diplômes, les correcteurs, les « préposés » réquisitionnés pour sa mise en marche. Mais le lycée René Cassin et son équipe pédagogique naguère si soudée autour de leur ancien proviseur, eux, n'ont pas de parapluie, comme aucun lampiste d'ailleurs !

Pendant la campagne présidentielle, le SNCA e.i.L. Convergence a été reçu par l'équipe de François Hollande en charge des affaires scolaires et éducatives. Nous avons bien compris que la prochaine rentrée serait difficile ; mais nous ne pensions pas que le prélude s'en jouerait dès la fin de cette année scolaire aux dépens des candidats aux diplômes professionnels de niveau V !

Certes, la monstruosité dont s'inquiète le SNCA e.i.L. Convergence est en gestation depuis le mois de mars soit largement avant l'élection présidentielle ; et qu'elle vienne à terme au moment des élections législatives peut aussi laisser penser qu'elle n'est pas liée au seul hasard de rencontres inopinées d'incompétence, de désinvolture et de mépris ... Toutefois, il n'est pas possible que la nouvelle mandature présidentielle et législative mette au

compte des profits et pertes ce scandale qu'est la constitution du lycée René Cassin en centre d'examen d'envergure alors qu'il n'a ni l'espace, ni les équipements, ni les personnels pour accomplir sans risque cette tâche imposée et hors norme.

Il n'est pas davantage possible d'envisager que le Ministère de l'Education Nationale cautionne une telle sottise et assume le mépris qu'elle implique pour l'Enseignement Professionnel Public avec , en arrière plan , la logique comptable d'une organisation des examens publics fondée sur le partenariat d'une institution républicaine avec des entreprises privées.

Nous aurons, Monsieur le Conseiller, la possibilité de débattre avec vous de ces nuisances induites par l'attribution paradoxale de missions de service public à des entreprises dont l'objectif est le seul profit lorsque nous nous rencontrerons le 27 juin. Mais le temps presse ; et il serait souhaitable que Monsieur le Ministre prenne des mesures pour que la catastrophe du lycée René Cassin soit évitée.

Certes, le SNCA e.i.L. Convergence demande l'impossible. Mais ce mot est-il républicain ?

Soyez assuré, Monsieur le Conseiller, que notre dévouement à l'Ecole Publique donc Laïque, l'est, lui, incontestablement.

Saint-Firmin-des-Bois, le 10 juin 2012

La secrétaire générale
Françoise Roche

Envoi postal et électronique



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Jean-Luc MELENCHON
Député européen
Candidat Front de Gauche
à l'élection présidentielle
Parti de Gauche

Monsieur le Ministre, Monsieur le Député européen, cher camarade,

Après avoir été candidat à la Présidence de la République, vous avez brigué le siège de député à l'Assemblée Nationale dans une circonscription du Nord-Pas-de-Calais, laquelle, se trouvant dans l'Académie de Lille, vous a permis de dénoncer, à très juste titre, les dégâts annoncés en postes et en possibilités d'accueil lors de la prochaine rentrée scolaire, dans cette académie, en particulier dans le secteur de l'Enseignement Professionnel Public.

Par ailleurs, vous fûtes en charge de l'Enseignement Professionnel dans le gouvernement d'alternance Jospin et, à cette occasion, vous avez contribué à instituer les nouveaux CAP et le nouveau statut des PLP.

La copie de la lettre que je vous fais parvenir par ce courrier vous donnera un aperçu de la façon dont l'enseignement professionnel public, ses diplômés de niveau V, ses élèves et ses personnels sont traités dans l'Académie de Paris.

Quoique le SNCA e.i.L. Convergence regrette que lors de la campagne présidentielle vous n'ayez pas donné suite à sa demande d'audience, il vous assure, Monsieur le Ministre, Monsieur le Député européen et cher camarade, de son respect pour vous et de son dévouement à la cause de la République et de son Ecole.

Saint-Firmin-des-Bois, le 10 juin 2012

La secrétaire générale
Françoise Roche

PJ – Copie de la lettre du SNCA e.i.L. Convergence au MEN sur la situation du lycée René Cassin en charge de la correction de 22 000 copies d'épreuves aux diplômes de niveau V.